

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 31 mai 2021
N° CP-2021-6-7-6

7^{ème} Commission

Commission de la santé, de l'alimentation et du sport

Service instructeur

Service des sports

Service consulté

PLAN ALSACIEN DE REBOND SOLIDAIRE ET DURABLE - EXPÉRIMENTATION D'UN DISPOSITIF D'INCLUSION PAR LE SPORT

Résumé : Le présent rapport a pour objet la présentation d'un dispositif expérimental d'inclusion par le sport sur le territoire mulhousien porté par le FOOTBALL CLUB DE MULHOUSE dans le cadre d'un partenariat avec la CeA.

Le Plan alsacien de rebond, solidaire et durable, adopté par l'Assemblée plénière de la CeA le 26 mars dernier prévoit la mise en œuvre de cette expérience au bénéfice de la jeunesse dès cette année. Au travers de cette action, il s'agira de modéliser sur une année d'expérimentation un projet d'inclusion par le sport pouvant être déployé à plus large échelle.

Il s'agit d'utiliser le sport comme un levier pour répondre aux problématiques sociales d'un panel de 200 jeunes de 7 à 15 ans et les aider à devenir des citoyens de la République.

Le dossier a fait l'objet d'une validation par la 7^{ème} Commission (santé, alimentation et sport) du 3 mai 2021.

L'Assemblée plénière de la CeA a adopté le 26 mars 2021 le Plan alsacien de rebond, solidaire et durable. Au-delà de la crise sanitaire, une crise économique et sociale se profile. Ce plan est destiné à mobiliser des aides pour sauvegarder l'attractivité des territoires, soutenir les secteurs fragiles, redonner des perspectives en matière d'emploi, libérer les activités du quotidien au moyen de dispositifs innovants et investir dans les projets structurants du territoire.

Le plan de rebond a également pour vocation de modéliser et d'expérimenter des réponses innovantes face à certains maux de la société qui se trouvent accentués par les effets

connexes de la crise sanitaire. Il est ainsi pour la jeunesse qui s'est retrouvée limitée dans sa capacité d'action et d'expression ce qui peut engendrer des frustrations, un profond mal-être, voire des réactions violentes.

La CeA entend ainsi expérimenter sur différents territoires, et dans l'optique d'un éventuel élargissement futur, des actions pour lesquelles le sport serait un puissant vecteur d'insertion et de socialisation, y compris pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi. Il s'agit de poser les fondations d'une stratégie sportive éducative et inclusive, en repérant des jeunes, en identifiant leurs qualités (détermination, travail d'équipe, créativité, solidarité...) par le biais du sport, pour ensuite les mettre en relation avec le monde du travail.

En accompagnant à partir du sport, des jeunes dans toutes les dimensions de leur vie, la CeA souhaite répondre efficacement aux problématiques d'éducation et de comportements inadaptés à une vie sociale apaisée. Dans des territoires fragilisés, le renforcement du lien social s'inscrit également dans la prise en compte du rôle de repère des acteurs de la jeunesse pour un public en structuration.

Les acteurs (associations sportives) porteurs de projet seront soutenus et accompagnés dans cette démarche par la CeA, pour mettre en place des actions, à partir d'une pratique sportive encadrée, d'animation sociale en partenariat (communauté d'entraides, action sociale, insertion...), de prise en compte des difficultés liées à la scolarité en lien avec l'Education Nationale, de prévention des tensions sociales en renforçant la citoyenneté.

• **Un premier dispositif expérimental d'inclusion par le sport à MULHOUSE pour lutter contre le décrochage.**

Dans ce projet expérimental, le sport est envisagé comme un vecteur de socialisation et d'actions collectives sur plusieurs quartiers prioritaires du territoire de l'agglomération mulhousienne.

Le Football Club de Mulhouse (FCM), club phare de l'agglomération mulhousienne déjà fortement investi dans des actions visant à la citoyenneté et à la promotion des valeurs du sport, propose de porter une expérimentation visant à fédérer 3 à 5 clubs de football autour de valeurs républicaines communes et de réponses concrètes à des difficultés familiales du quotidien (l'aide aux devoirs notamment).

Dans ce cadre, et sur une année d'expérimentation, 200 jeunes de 7 à 15 ans, licenciés ou non des clubs de football, pourraient être concernés. Le FCM mobilisera à court terme deux éducateurs diplômés et formés sur le sujet spécifique de l'inclusion par le sport. La démarche sera encadrée par des indicateurs quantitatifs et qualitatifs déterminés au préalable pour mesurer en continu la justesse de l'action et ses effets.

• **Description du projet :**

Le football est ici la porte d'entrée choisie pour une action structurante à vocation éducative. Les ambitions définies et les modalités choisies pourront servir de base de modélisation pour une approche alsacienne du sujet.

Les objectifs :

- Attirer des jeunes dans les clubs pour développer une pratique fédérée et organisée du football.
- Apporter un accompagnement qualitatif dans la pratique et favoriser les notions de plaisir d'apprendre, de partage, de respect de soi et des autres.

- Créer des passerelles avec les établissements scolaires pour contribuer à la coproduction éducative (régulation, aide aux devoirs, orientation vers les professionnels, ...).
- Mettre en place des manifestations communes dans les quartiers pour valoriser la pratique sportive et favoriser l'émergence de comportements adaptés en matière de santé, de citoyenneté, et de vivre ensemble.
- Favoriser l'éclosion de talents sportifs et d'engagements associatifs, en lien avec les acteurs du développement social.

La méthodologie :

- Les clubs de football des quartiers concernés (Bourzwiller, Franklin-Briand, Doller, Wolf-Wagner) seront contactés de même que les écoles, collèges et centres socio-culturels pour repérer les enfants en difficulté et construire le dispositif permettant de les accompagner.
- Lorsqu'un lien de confiance sera établi entre les différents partenaires, le projet sportif viendra en appui pour développer les relations avec les familles, la rencontre des jeunes et le partage d'expérience, au moyen de techniques d'animation de rue pour donner de la visibilité au projet (mini-tournois dans les quartiers).
- Dans un troisième temps, le projet sportif sera structuré autour de filières (compétition et loisir), des manifestations communes valoriseront les clubs et les bénévoles et développeront une identité de territoire et de l'attractivité pour les jeunes et leurs familles. Les besoins sociaux des jeunes auront pu être repérés et un accompagnement pourra être mis en place (aide aux devoirs, rencontres éducateurs sportifs/enseignants ...).

Les moyens :

- 2 éducateurs du FCM seront déployés sur l'action en tant que pilotes du projet et de la relation aux clubs partenaires : 30h par semaine, 0,8 ETP soit **35 000 €** par an.
- Aide aux devoirs et animations socioéducatives : 2h par semaine par groupe de 10, soit 40h par semaine pour 200 jeunes : 1,2 ETP au salaire minimum soit **26 000 €** par an.
- Interventions et prestations extérieures : **10 000 €** par an.
- Fluides et divers (convivialité) : **6 000 €** par an.

En année pleine, le coût du projet en fonctionnement s'élève à **77 000 €**.

Des besoins en investissement (achat de matériel sportif, pédagogique, bureautique et informatique) à hauteur de **10 000 €** sont aussi à prévoir en 2022.

Une convention est jointe en annexe au rapport pour cadrer le partenariat avec le FCM ; la convention est proposée sur une durée d'un an (de juillet 2021 à fin juin 2022) ; des bilans intermédiaires auront lieu en octobre 2021, février et juin 2022 afin de bien mesurer l'avancée du projet et identifier les points de vigilance ou les difficultés.

La subvention de fonctionnement de 77 000 euros sera versée comme suit :

- 20 000 € à la signature de la convention pour lancer le projet.
- 20 000 € en octobre 2021 après un premier temps d'étape sur le lancement du projet et les premières mesures engagées.
- 20 000 € en février 2022 après un temps de bilan et d'évaluation chiffrée des actions menées.
- le solde en juin 2022 au vu du bilan final.

La subvention d'investissement de 10 000 euros sera versée à l'appui de justificatifs en 2022.

Les points d'étape seront partagés avec le District Alsace de Football qui développe aussi à Mulhouse, en lien avec la Ville, des actions complémentaires à ce projet d'inclusion par le sport, dans les quartiers prioritaires, pour façonner la culture républicaine des enfants afin de devenir des citoyens responsables.

L'évaluation : les indicateurs suivants devront être mesurés pour autoriser le versement complet des subventions :

- Objectif de 200 jeunes touchés par l'action en lien avec 3 à 5 clubs de football.
- Nombre de séances sportives et socioéducatives réalisées et nombre de jeunes.
- Temps de formation collective proposés aux éducateurs sur les aspects sportifs, les questions liées à la jeunesse, l'éducation à la citoyenneté et au civisme.
- Nombre de situations de jeunes en fragilité sociale relayées aux partenaires.
- Evaluation du lien avec les enseignants et l'Education nationale : nombre de réunions, nombre d'établissements, nombre de situations suivies, évolution des situations ...
- Actions menées avec les écoles et autres partenaires du territoire : nombre et fréquence, typologie d'actions, partenaires sollicités.
- Nombre de manifestations collectives, nombre d'adultes et de jeunes impliqués dans la réalisation.
- Outils de mesure de la qualité des actions menées (sondage de ressenti après une animation, outil de suivi et de bilans auprès des familles ...).

Le dossier a fait l'objet d'une validation par la 7ème Commission santé, alimentation et sport du 3 mai 2021.

En conclusion, je vous propose :

- De décider de soutenir le projet expérimental d'inclusion par le sport tel que décrit en annexe 1, porté par le FCM à partir de juillet 2021 et pour une durée d'un an, lequel s'inscrit dans les objectifs et les actions du plan alsacien de rebond solidaire et durable ;
- D'approuver et de m'autoriser à signer la convention à intervenir avec le FCM précisant le cadre de ce partenariat, jointe en annexe 1 au rapport ;
- D'allouer une subvention de fonctionnement de 77 000 € et une subvention d'investissement de 10 000 € en faveur du FCM pour la réalisation de ce projet ;
- De préciser que, par dérogation à l'article 5b du Règlement Budgétaire et Financier et à la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-4-8-4 du 26 mars 2021, les subventions précitées seront versées, eu égard à leur objet, selon des modalités dérogatoires détaillées dans la convention financière annexée au rapport, permettant un versement au fur et à mesure de la réalisation du projet ;
- De prélever la subvention de fonctionnement susvisée au budget de la CeA sur l'imputation suivante : Opération P208O009 – 3416 - 65-65748 – 35 ;
- De préciser que les 40 000 € en dépense de fonctionnement à verser en 2021 seront inscrits en DM1 2021 ;
- De préciser que les 37 000 € complémentaires, en dépense de fonctionnement, seront inscrits au budget de la CeA en 2022 ;

- De préciser que la subvention d'investissement sera inscrite au budget de la CeA en 2022.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY